



Conditions générales de vente relatives aux prestations de service de LOSTnFOUND

1. Généralités

Les « Conditions générales de vente relatives aux prestations de service de LnF (TELEMATIQUE) SAS » (« CGV ») s'appliquent s'il n'existe aucune autre réglementation s'appliquant à une certaine prestation de service ou à certains groupes de clients.

2. Prestations LOSTnFOUND

Généralités

Les brochures actuelles, les conditions de l'offre et le site web de LOSTnFOUND fournissent des renseignements sur l'étendue et les conditions d'utilisation spécifiques des prestations de service individuelles (services et services complémentaires) de LnF (TELEMATIQUE) SAS (« LOSTnFOUND »). LOSTnFOUND peut mandater des tiers pour la fourniture de prestations. Il n'existe aucun droit des clients à une organisation particulière de l'infrastructure LOSTnFOUND ou au maintien de prestations de service qui sont accessibles par ce biais. **LOSTnFOUND est à tout moment en droit de cesser sans dédommagement la fourniture d'une prestation de service, moyennant un préavis raisonnable.**

Entretien

LOSTnFOUND se charge de l'entretien de son infrastructure. Pendant les heures d'ouverture, elle supprime dans un délai approprié les dérangements qui relèvent de sa sphère d'influence. Si LOSTnFOUND est contactée en raison de dérangements dont la cause ne réside pas dans son infrastructure, les frais y afférents peuvent être facturés au client. LOSTnFOUND est en droit d'interrompre ou de limiter le fonctionnement afin de supprimer des dérangements, de réaliser des travaux de maintenance, d'introduire de nouvelles technologies, etc.

3. Prestations du client

Paiement

Le client est tenu d'effectuer dans les délais prescrits le paiement des prestations perçues.

Mots de passe, etc.

Le client est tenu de protéger la confidentialité des mots de passe, des codes d'identification, des données de connexion, ainsi que des codes PIN et PUK et de ne les rendre accessibles à personne.

Utilisation conforme au droit et au contrat

Dans le cas de clients privés, les prestations de service sont destinées exclusivement à l'utilisation habituelle des clients privés, et dans le cas de clients commerciaux, elles le sont exclusivement pour l'utilisation habituelle des clients commerciaux. Elles doivent être utilisées pour des applications spéciales ou pour l'offre de services de télématique uniquement avec l'approbation écrite de LOSTnFOUND. Le client est tenu d'utiliser ses prestations de service de manière conforme au droit et au contrat. S'il existe des indices d'une utilisation illégale ou contraire au contrat, le client est tenu de donner à LOSTnFOUND des renseignements sur celle-ci.

Responsabilité relative à l'utilisation des services

Le client est responsable de chaque utilisation de ses terminaux et services, y compris de celle qui en est faite par des tiers. Il doit également régler tous les montants facturés en conséquence de l'utilisation de ses prestations de service. Cette disposition s'applique également pour des marchandises ou des prestations

de service qui ont été perçues ou commandées par le biais de ses contacts. Si le client met les prestations de service perçues par LOSTnFOUND à la disposition de personnes non autorisées, il est responsable de l'observation des dispositions correspondantes. LOSTnFOUND met à disposition des options de blocage dans le cadre de ses possibilités techniques.

4. Installations chez le client/dans les terminaux

Généralités

Le client crée, entretient et retire (à la fin de la perception des prestations) l'infrastructure nécessaire (appareils, matériel, logiciels, etc.) à temps et à ses frais. L'utilisation des prestations de service présuppose l'utilisation par le client d'appareils appropriés, en partie prédéfinis par LOSTnFOUND. LOSTnFOUND n'accorde au client aucune protection des investissements.

Télémaintenance

LOSTnFOUND est en droit de prendre la main, par le biais du réseau de télécommunication, sur l'infrastructure utilisée pour la perception des prestations de service à des fins de configuration, de maintenance, d'optimisation ou d'extension de ses prestations de service et de consulter, modifier, mettre à jour ou supprimer des données techniques ou des logiciels qui s'y trouvent. Dans le cadre de la télémaintenance, LOSTnFOUND a un droit de regard sur les fichiers du client qui sont en relation directe avec la configuration de l'appareil et des prestations de service. LOSTnFOUND n'est pas responsable de la télémaintenance d'éventuels dommages qui pourraient se produire sur l'infrastructure du client, dans la mesure où il est prouvé que lesdits dommages ne sont pas dus à la télémaintenance effectuée par LOSTnFOUND.

Mesures de sécurité

Le client protège son infrastructure et ses données contre tout accès non autorisé par des tiers. En fonction de l'état de la technique, il prend des mesures pour éviter que son infrastructure soit utilisée à toute fin illégale ou préjudiciable par ailleurs. Si un appareil du client cause un dommage à ou compromet une prestation de service, un tiers ou les installations de LOSTnFOUND ou celles de tiers ou s'il utilise des appareils non autorisés, LOSTnFOUND peut mettre fin à sa fourniture de prestations, sans préavis et sans dédommagement, retirer l'appareil du client du réseau de télécommunication et demander des dommages-intérêts.

Appareils détenus par LOSTnFOUND

Si LOSTnFOUND met à disposition un appareil par un contrat de location ou de prêt, celui-ci reste la propriété de LOSTnFOUND pendant toute la durée de perception. La constitution de droits de gage et de rétention au profit de tiers est expressément exclue. En cas de gage, de rétention ou de séquestre, le client est tenu d'en informer sans délai LOSTnFOUND et de signaler à l'office des poursuites ou des faillites la propriété de LOSTnFOUND. A la fin de la perception des prestations de service, le client est tenu de restituer l'appareil à LOSTnFOUND, dans un état non endommagé et dans le délai fixé par LOSTnFOUND. Si le client ne satisfait pas à cette obligation, LOSTnFOUND se réserve le droit de facturer l'appareil non retourné.

5. Prix

Généralités

Les prix et les taxes publiés sur le site www.LOSTnFOUND.com sont déterminants. LOSTnFOUND peut annoncer des prix et des taxes de manière individuelle pour chaque client et directement avant l'utilisation d'une certaine prestation de service.



Conditions générales de vente relatives aux prestations de service de LOSTnFOUND

Début de l'obligation de paiement ; blocages

L'obligation de paiement débute en règle générale au commencement contractuel des prestations de service indiqué

dans le contrat. Les prix contractuellement dus sont facturés au client même pendant le blocage éventuel d'une prestation de service. Au titre du blocage et du déblocage, LOSTnFOUND perçoit des frais de blocage, sous réserve de dispositions contraires énoncées par le droit des télécommunications.

6. Abus

Si l'utilisation diffère considérablement de l'usage habituel (cf. point 3) ou s'il existe des indices d'un comportement illégal ou contraire au contrat, LOSTnFOUND peut apprendre au client comment procéder à une utilisation conforme au droit et au contrat, modifier, limiter ou cesser sa fourniture de prestations sans préavis ni dédommagement, résilier le contrat sans préavis ni dédommagement et, le cas échéant, demander des dommages-intérêts ainsi que l'exemption de droits de tiers. Il en est de même dans le cas d'indications inexactes ou incomplètes du client à la conclusion du contrat ou à la commande.

7. Facturation et conditions de paiement

Généralités

LOSTnFOUND émet la facture sur la base de ses enregistrements. Le montant de la facture doit être payé avant la date d'échéance indiquée sur la facture. Si une telle date n'est pas indiquée, la date d'échéance correspond à la date de facture plus 14 jours. Les objections émises par le client concernant les frais d'utilisation doivent être soulevées dans un délai de 30 jours à compter de l'utilisation contestée. Passé ce délai, lesdits frais sont réputés acceptés par le client. Si les objections concernent uniquement une partie du montant de la facture, LOSTnFOUND peut demander que la partie non contestée de la facture soit payée dans les délais. Tous les montants en suspens sont exigibles à la fin du contrat (c'est-à-dire également les frais résiduels courant jusqu'à l'expiration d'une durée de prolongation ou d'une durée minimale de perception encore en vigueur). Chaque partie peut compenser des contre-prétentions non contestées.

Retard de paiement

Si le client n'a ni payé la facture ni soulevé d'objections par écrit et de manière motivée avant la date d'échéance, il accuse un retard de paiement sans autres formalités et LOSTnFOUND peut interrompre, de la manière légalement autorisée, la fourniture au niveau de toutes les prestations de service, prendre d'autres mesures pour éviter une augmentation des dommages de manière exponentielle et/ou résilier le contrat sans préavis ni dédommagement. Le client s'acquitte de tous les coûts occasionnés à LOSTnFOUND en raison du retard de paiement. Le client doit notamment à LOSTnFOUND un intérêt moratoire de 5 % ainsi que des frais de relance de 10 € par relance. En cas d'encaissement par des tiers, le client doit en sus une taxe au titre des frais d'encaissement. Si le compte du client n'est pas approvisionné au moment du prélèvement bancaire, LOSTnFOUND peut percevoir des frais de traitement d'un montant minimal de 40 €.

Caution

Si LOSTnFOUND a des doutes concernant le respect contractuel des conditions de paiement ou si l'encaissement de créances se complique éventuellement, LOSTnFOUND peut également demander un acompte ou une caution. Si le client n'effectue pas le versement en question, LOSTnFOUND peut prendre les mêmes mesures qu'en cas de retard de paiement. Les cautions sous la forme d'un dépôt en

espèces produiront des intérêts au taux d'intérêt en vigueur pour les comptes d'épargne. LOSTnFOUND peut compenser toutes les créances à l'encontre du client avec les cautions versées.

8. Protection des données

Généralités

Lors du traitement des données, LOSTnFOUND doit respecter la législation en vigueur, et notamment le droit des télécommunications et de la protection des données. LOSTnFOUND collecte, enregistre et traite uniquement des données nécessaires à la fourniture des prestations de service, au développement et à la gestion des relations client, et en particulier à la garantie d'un haut niveau de prestations de service, à la sécurité du fonctionnement et de l'infrastructure, ainsi qu'à la facturation. Le client consent au fait que LOSTnFOUND

- puisse obtenir des renseignements relatifs au client dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat et qu'il puisse transmettre des données relatives à son comportement en matière de paiement,
- doive transmettre ses données à des tiers à des fins d'encaissement,
- doive traiter ses données à des fins de marketing, notamment pour l'organisation et le développement de ses prestations de service et pour des offres sur mesure, et que ses données puissent être traitées aux mêmes fins au sein du groupe LOSTnFOUND. Le client peut limiter ou interdire l'utilisation de ses données à des fins de marketing.

Fourniture de prestations en collaboration avec des tiers

Si une prestation de service de LOSTnFOUND est fournie en collaboration avec des tiers ou si le client perçoit des prestations de tiers par le biais du réseau de LOSTnFOUND, LOSTnFOUND peut transmettre aux tiers des données relatives au client, dans la mesure nécessaire à la fourniture de telles prestations de service.

9. Propriété intellectuelle

Pendant la durée du contrat, le client reçoit un droit non cessible et non exclusif d'usage et d'utilisation des prestations de service et des produits. Les documents contractuels définissent le contenu et l'étendue dudit droit. LOSTnFOUND ou les tiers autorisés conservent tous les droits de propriété intellectuelle existante ou créée par l'exécution du contrat, qui se rapportent aux prestations de service et aux produits de LOSTnFOUND. Si le client enfreint les droits de propriété intellectuelle de tiers et si LOSTnFOUND est mise en cause à ce titre, le client doit indemniser LOSTnFOUND.

10. Restrictions d'utilisation/garantie

Interruptions

LOSTnFOUND s'efforce d'assurer une forte disponibilité de ses prestations de service. Toutefois, elle ne peut garantir un fonctionnement sans interruption et sans dérangement de son infrastructure et de ses prestations de service.

Réseaux et services de tiers

Il n'existe aucune promesse ou garantie relative à la disponibilité, la qualité, le fonctionnement ou l'assistance pour le trafic de voix et de données sur des réseaux tiers ou avec des connexions de réseaux tiers.

Risques liés à l'utilisation des prestations de service ; mesures de LOSTnFOUND



Conditions générales de vente relatives aux prestations de service de LOSTnFOUND

LOSTnFOUND prend des mesures pour protéger son réseau contre toute intervention de tiers. Cependant, elle ne peut garantir que

- l'infrastructure de réseau soit entièrement protégée contre un accès non autorisé ou une écoute non autorisée.
- des spams, des logiciels malveillants, des logiciels espions, des accès de pirates ou de phishing n'entravent l'utilisation de la prestation de service, n'endommagent l'infrastructure (par ex. terminaux, PC) du client ou lui nuisent d'une quelconque autre manière.

LOSTnFOUND est en droit de vérifier le niveau de sécurité sur les appareils raccordés au réseau de télécommunication, de poser des filtres et de prendre d'autres mesures pour protéger l'infrastructure de LOSTnFOUND, du client et de tiers contre des contenus et des logiciels contraires au droit ou préjudiciables ou pour empêcher l'accès à des contenus illégaux.

11. Responsabilité de LOSTnFOUND

Dispositions générales relatives à la responsabilité

Les droits à indemnisation, de quelque type que ce soit et pour quelque cause juridique que ce soit, par exemple en raison d'une violation d'obligations ou d'un acte délictueux, à l'encontre de LOSTnFOUND, ses représentants légaux, auxiliaires d'exécution et membres de l'entreprise sont exclus. Si la responsabilité de LOSTnFOUND, ses représentants légaux ou ses salariés dirigeants est engagée pour cause de dol ou de négligence grave, LOSTnFOUND est responsable en vertu des dispositions légales. La responsabilité au titre de dommages reposant sur une négligence légère est exclue. Ce régime de responsabilité s'applique également au conseil oral et écrit, par des essais ou d'une quelconque autre manière. Le client n'est pas exempté de la vérification par ses soins de l'aptitude des marchandises et des prestations de service aux fins d'utilisation envisagées. Cette exclusion de responsabilité est sans effet sur les droits visés par la loi sur la responsabilité liée au produit. Il en est de même pour la responsabilité des dommages résultant d'atteintes à la vie, à la santé ou de blessures corporelles.

La responsabilité de LOSTnFOUND au titre de dommages consécutifs, de manque à gagner, de pertes de données, de dommages suite à la panne de véhicules ou de dommages aux marchandises transportées dans ces mêmes véhicules est exclue dans tous les cas – dans la mesure légalement permise. La responsabilité de LOSTnFOUND n'est pas non plus engagée pour les conséquences d'une utilisation illégale ou contraire au contrat de ses prestations de service.

Pour chaque sinistre, LOSTnFOUND indemnise les dommages matériels et financiers à concurrence de la contre-valeur des prestations perçues pendant la dernière année contractuelle. L'indemnisation est toutefois plafonnée à 20 000 €.

Défauts résultant de livraisons

LOSTnFOUND est responsable des défauts de ses prestations et livraisons conformément aux dispositions suivantes :

- Si la responsabilité de LOSTnFOUND est engagée dans le cadre de la garantie pour cause de vices, LOSTnFOUND assure une exécution ultérieure, c'est-à-dire, à la discrétion de LOSTnFOUND, soit une suppression gratuite du vice, soit une nouvelle livraison.
- Les obligations légales de vérification et de réclamation ainsi que les délais légaux de prescription s'appliquent dans tous les cas aux livraisons et aux prestations.

Force majeure

La responsabilité de LOSTnFOUND n'est pas engagée si la fourniture de la prestation est interrompue temporairement, limitée en tout ou partie ou rendue impossible par un cas de force majeure. Une panne de courant et la présence de logiciels malveillants (par exemple des virus) sont considérées comme des cas de force majeure.

12. Durée et résiliation

Généralités

Le contrat est conclu pour une durée illimitée. Le contrat peut être résilié dès qu'aucune durée de prolongation ou aucune durée minimale de perception ne reste plus à courir pour une quelconque prestation de service. Toute résiliation doit être signifiée par écrit. Sauf convention contraire, chaque partie peut résilier une prestation de service en respectant un délai de préavis de trois mois à compter de la fin de mois définie dans le contrat.

Durée de prolongation ou durée minimale de perception

Des durées de prolongation et des durées minimales de perception peuvent être prévues dans d'autres documents contractuels pour des prestations de service individuelles. Pendant lesdites durées, les modifications apportées au bouquet de prestations de service à la demande du client ne sont pas possibles, voire uniquement possible avec les conséquences financières définies par LOSTnFOUND. Une résiliation sans conséquences financières est uniquement possible en respectant un délai de préavis de trois mois à compter de la fin du mois défini dans le contrat. Elle n'est toutefois possible pour la première fois qu'à la fin de la durée de prolongation ou de la durée minimale de perception. Si le client résilie une prestation de service pendant la durée de prolongation ou la durée minimale de perception en cours (« par anticipation ») ou si LOSTnFOUND résilie une prestation de service par anticipation en raison d'un motif cité au point 7, le client doit à LOSTnFOUND les frais résiduels calculés jusqu'à l'expiration de la durée de prolongation ou de la durée minimale de perception. Toute disposition contraire demeure réservée. Si LOSTnFOUND résilie une prestation de service par anticipation sans qu'il ne se présente un motif cité au point 7, le client ne doit pas de frais résiduels.

13. Modifications

Modifications des prix et des prestations de service

LOSTnFOUND se réserve le droit d'ajuster à tout moment les prix, ses prestations de service, les Conditions particulières et les conditions de l'offre. LOSTnFOUND portera les modifications à la connaissance du client d'une manière appropriée. Si LOSTnFOUND augmente les prix de telle sorte qu'ils entraînent une charge totale supérieure pour le client ou si LOSTnFOUND modifie une prestation de service perçue par le client d'une manière fortement désavantageuse pour lui, le client peut résilier par anticipation la prestation de service concernée avant l'entrée en vigueur, sans conséquences financières. Les modifications sont réputées acceptées par le client s'il omet de le faire. L'ajustement des prix en conséquence de la modification des taux de taxe (par ex. augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que les augmentations de prix de prestataires tiers (notamment dans le cas de services à valeur ajoutée) ne sont pas considérés comme des augmentations de prix et ne justifient pas la résiliation. Si LOSTnFOUND baisse les prix, elle peut ajuster simultanément les remises accordées avant la diminution des prix.

Modifications des CGV



Conditions générales de vente relatives aux prestations de service de LOSTnFOUND

LOSTnFOUND se réserve le droit d'ajuster à tout moment les présentes CGV. LOSTnFOUND informe le client de toute modification des CGV, au préalable et d'une manière appropriée. Si les modifications sont défavorables pour le client, il peut résilier par anticipation le contrat conclu avec LOSTnFOUND, sans conséquences financières, avant l'entrée en vigueur de la modification. Les modifications sont réputées acceptées par le client, s'il omet de le faire.

14. Transfert

Le transfert du contrat ou des droits ou obligations découlant du présent contrat nécessite l'approbation écrite des deux parties. LOSTnFOUND peut céder à une autre société le présent contrat ou des droits et obligations qui en découlent sans l'approbation du client. De plus, LOSTnFOUND est en droit de transférer ou céder à des tiers sans l'approbation du client des contrats ou des créances qui en découlent à des fins de recouvrement.

15. Jurisdiction compétente et droit applicable

Le contrat est soumis au droit allemand. La juridiction compétente est Munich. Les fors obligatoires sont réservés.

LnF (TELEMATIQUE) SAS
9, rue du Temple
68300 Saint Louis